

Interpellation

11\_INT\_512

Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 24.05.2011

Scanné le \_\_\_\_\_

## Requérants d'asile à Gland

Récemment, la population de Gland s'est indignée de la venue prochaine de requérants d'asile à l'abri de la protection civile près des Perrerets. Une pétition a récolté plus de 1200 signatures. Une réunion publique avec les autorités, à laquelle plus de 500 personnes ont participé, a en outre été très houleuse.

Il est indéniable que le canton de Vaud doit recevoir sa part de requérants. Il est clair que la Côte doit également accueillir un certain nombre d'entre eux. Le problème du cas de Gland réside dans le fait que les requérants soient placés à proximité immédiate d'un complexe scolaire.

En effet, après tout ce qui s'est passé récemment, à Nyon notamment, les inquiétudes des parents d'élèves de Gland ne sont que légitimes. Le Conseil d'Etat devrait veiller à ne plus jamais installer de nouveaux autres requérants à proximité immédiate de complexes scolaires afin de prévenir toute situation problématique liée aux requérants.

### Questions au Conseil d'Etat :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il annoncé si tardivement son intention de placer des requérants d'asile sous l'école de Gland ?
2. N'y a-t-il pas d'autres endroits, plus éloignés des écoles, qui seraient plus appropriés pour accueillir les requérants ?
3. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de prévenir le commerce de stupéfiants autour du centre de Gland ?
4. Il semblerait que le canton sera dans l'obligation d'accueillir de très nombreux requérants d'asile supplémentaires d'ici à la fin de l'année ; où et comment le Conseil d'Etat compte-t-il les loger ?

Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat

Vich, le 23 mai 2011



Gabriel Poncet, député